

Foire aux Questions challenge sécurité routière inter-classes des Yvelines 2026-2027

Q1 : Faut-il transmettre les fiches « droit à l'image » pour des élèves figurant dans une vidéo mais ne faisant pas partie de l'équipe ?

Oui. Le but de ce droit à l'image étant de pouvoir diffuser les images prises le jour de la finale, mais aussi de pouvoir diffuser la vidéo.

Q2 : Faut-il prévoir un générique de fin et des mentions particulières dans les vidéos ?

Non. Nous avons conscience que tous les élèves ne disposent pas nécessairement du matériel requis.

Q3 : La vidéo, a-t-elle une durée limitée ?

Pour des raisons de diffusion et afin qu'elle reste percutante et captivante, la durée maximale doit être de 1min30.

Q4 : Quelle est la longueur attendue pour le dossier de présentation ?

Il n'y a pas de longueur particulière attendue.

L'essentiel étant qu'il comprenne les éléments attendus pour juger le travail réalisé par les élèves. 2 pages nous paraient un bon compromis.

Le but est qu'il ne soit ni trop long (pour ne pas noyer les informations), ni trop succinct.

Q5 : Une équipe peut-elle présenter 3 projets : 1 affiche, 1 bande son et 1 vidéo ?

Chaque équipe ne peut présenter qu'un seul projet par catégorie (affiche, audio ou vidéo)

Q7 : Combien de personnes composeront les jurys ?

5 personnes au minimum afin de représenter la préfecture des Yvelines, L'Éducation Nationale, la coordination Sécurité Routière...

Chacun évaluera le travail selon ses attentes :

- Éducation nationale : projet éducatif (travail en équipe, organisation entre les élèves, temps passé, etc.)
- Service communication de la DSR et de la préfecture des Yvelines : capacité du projet à être diffusé,
- Sécurité Routière : prise de connaissance de la thématique sécurité routière (SR) ; capacité de chercher les informations au bon endroit, élargissement de leurs recherches et acculturation générale
- Associations de victimes ou IDSR : évaluation et pertinence du sujet choisi

Q8 : En cas de modification des équipes (nom des élèves par ex), faut-il le notifier préalablement au rendu du projet ou le nom des élèves dans le dossier de présentation suffit-il ?

Même si le nombre d'élèves est identique, il est demandé de transmettre la modification à l'adresse mail ddt-challengeinterlycees@yvelines.gouv.fr
Ces éléments devront bien sûr également être les mêmes que ceux identifiés dans le document de présentation.

ATTENTION : aucun changement de nom (d'élèves, d'équipes) ne sera autorisé après l'envoi des documents le 23 avril 2027

Le but est d'être le plus au clair possible sur la composition des équipes et d'éviter toute confusion, ainsi que de s'assurer le jour de la finale de la présence de l'ensemble des élèves.

Q9 : Comment les gagnants sont-ils sélectionnés ?

Les notes sont compilées dans une grille d'évaluation correspondante et les plus élevées sont retenues.

L'ensemble des jurés délibère ensuite.

Un gagnant par catégorie (un pour affiche, un pour audio, un pour film) est alors retenu.

Q10 : Affiches – Doivent-elles respecter une dimension particulière ?

Plus la taille est grande, mieux c'est.

Un format A3 est tout à fait satisfaisant.

Elle doit être au format portrait/vertical, plus adapté pour sa diffusion ultérieure.

Q11 : Faut-il prévoir des mentions particulières ? Nom du collège, « Département des Yvelines » ?

Réponse valable pour tout type de supports (affiche, audio et film) : c'est possible mais non nécessaire.

Le service communication de la Préfecture ajoutera les mentions requises, les logos et le nom du collège/lycée dans le respect des chartes graphiques pour leur publication.